JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

CURIA



© Site de la Cour de justice de l'Union Européenne

Titre

Curia

Auteur(s)

Cour de justice de l'Union européenne (siège : Luxembourg)

Date

Création de la Cour en 1952

Support

Base de données en ligne
Ressource Internet

Type de document

Banque de données

Périodicité

Mises à jour variables

Source du droit

Jurisprudence

Domaines du droit

Droit international et européen

Contenu

Curia est le site internet officiel de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). On y retrouve l'ensemble des informations liées à cette institution. Le site comporte plusieurs rubriques :

- « A propos de nous » : présentation de la Cour de Justice de l'union européenne (rôle, missions, historique…).
- « Traitement des affaires » : ensemble des informations liées à la saisine de la CJUE par les parties.
- « Jurisprudence » : permet l'accès aux décisions de la Cour et du Tribunal. La rubrique contient différentes sous-sections :

- « Base de données des affaires » : on y retrouve l'ensemble des affaires traitées par la Cour (pendantes et clôturées). La base de données est également accessible directement par la barre de recherche (voir partie « Clefs d'utilisation » de la fiche JurisGuide)
- « Recueil » : permet l'accès au recueil de la CJUE, qui contient l'ensemble des décisions rendues par la Cour et le Tribunal.
- « Répertoire de jurisprudence » : le répertoire de jurisprudence permet l'accès rapide à des arrêts classés par mots-clés, relatifs à 9 domaines ayant trait principalement à des aspects procéduraux ou étatiques. Les contentieux entre personnes privées et les états n'y sont donc pas répertoriés.
- « Fiches thématiques » : les fiches permettent un accès rapide, par thème, aux décisions les plus importantes de la CJUE et du TFUE.
- Bulletin mensuel : publication chaque mois des décisions les plus importantes rendues par la Cour et le Tribunal.
- Sélection annuelle des grands arrêts : résumé des arrêts les plus importants de la Cour, par année (depuis 2022)

- « Ressources juridiques » : on y retrouve notamment une sous-section « Veille juridique » dans laquelle sont publiées des « flash news » à propos des décisions d'intérêt rendues par l'ensemble des états membres de l'UE.
- « Transparence »
- « Travailler pour la Cour »
- « Espace Médias »

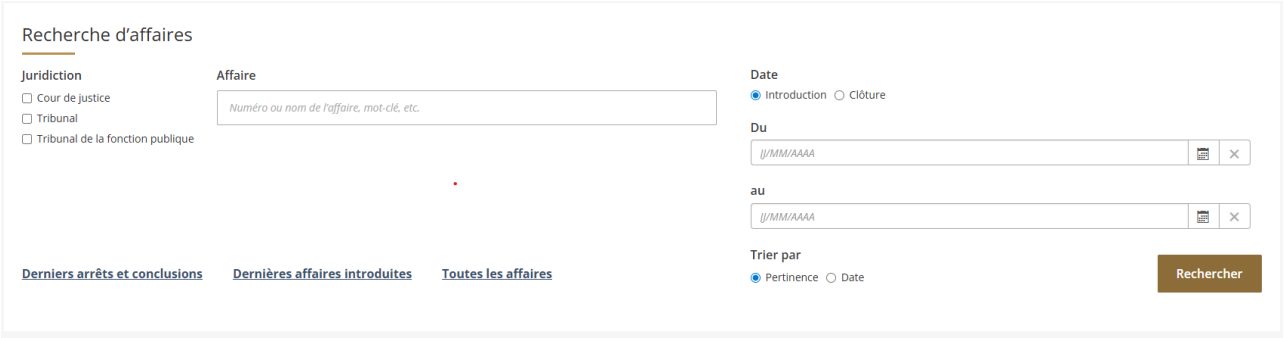
Type de classement

Le formulaire de la base InfoCuria permet de rechercher les différents arrêts et conclusions de la Cour de justice, du Tribunal et du Tribunal de la Fonction publique (jusqu'à la dissolution de ce dernier).

Clefs d'utilisation

L'interrogation se fait grâce au formulaire de recherche (recherche par numéro d'affaire, nom des parties, type de document, nom de l'avocat général, etc.). Il est possible d'interroger sur les affaires pendantes et/ou les affaires terminées.

La recherche est possible directement via la barre de recherche ou grâce à l'onglet l'onglet « Recherches d'affaires » dans la page d'accueil.



Après avoir effectué une première recherche, l'option « recherche avancée » apparaît, donnant accès à différents filtres et permettant de trier les résultats.



Un **manuel d'aide** est disponible sur la page du formulaire de recherche (à gauche, via le bouton "?")

Veille

- **LinkedIn**
- **Bluesky**
- **Instagram**
- **Threads**
- **Mastodon**
- **X**
- **Chaîne WhatsApp**
- **YouTube**
- **Application de la Cour** : (App Store)
- **Application de la Cour** : (Google Play)

Liens

https://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/fr/

https://curia.europa.eu/juris/recherche.jsf?language=fr# (formulaire de recherche détaillé)

Fiche réalisée par : Sylvie DURAND (Bibliothèque d'Etudes Doctorales Juridiques de la Sorbonne, Paris 1), le 02/12/2010
Mise à jour : Léo BOUANANI-DESMOLINS (BIU CUJAS) - Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 04/05/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.